

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

Guide du Citoyen

<b>Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen</b>

**Organisme :** Tribunal Administratif

**Domaine de la prestation :** Délivrance d'attestations

**Objet de la prestation :** Attestation de mise au rôle d'une action en justice

<b>Conditions d'obtention</b>
Le demandeur, partie au conflit.

<b>Pièces à fournir</b>
Demande simple écrite

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt d'une demande - préparation de la prestation demandée - Délivrance de l'attestation demandée au demandeur de la prestation	Greffé du Tribunal	Maximum 2 jours

<b>Lieu de dépôt du dossier</b>
<b>Service :</b> Bureau d'ordre <b>Adresse :</b> Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

<b>Lieu d'obtention de la prestation</b>
<b>Service :</b> Greffe du Tribunal <b>Adresse :</b> Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

<b>Délai d'obtention de la prestation</b>
Maximum 2 jours à partir de la date du dépôt du dossier

<b>Références législatives et / ou réglementaires</b>
D 90-2173 du 24/12/1990 portant organisation du secrétariat général du Tribunal Administratif

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

Guide du Citoyen

<b>Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen</b>

**Organisme :** Tribunal Administratif

**Domaine de la prestation :** Délivrance des jugements

**Objet de la prestation :** grosses ou expéditions de jugements ou copie administrative

<b>Conditions d'obtention</b>
- <b>Pour les grosses :</b> délivrées uniquement au bénéficiaire d'un jugement ou à son mandataire après son enregistrement et dépôt d'un timbre fiscal à l'exception des cas exonérés par la loi. - <b>Pour les expéditions :</b> délivrées à toute personne qui les demande qu'elle soit partie dans l'affaire ou ayant intérêt. - <b>Pour la copie administrative :</b> envoyée aux parties de l'affaire, notamment en matière de recours pour excès de pouvoir et ce en application du jugement rendu.

<b>Pièces à fournir</b>
- Demande écrite simple - Carte d'identité nationale - Mandat pour les mandataires - Copie administrative : sans demande

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la demande. - Accomplissement des procédures d'enregistrement et du timbre fiscal pour les jugements qui en sont soumis. - Délivrance de la grosse ou l'expédition ou la copie administrative demandée au demandeur de la prestation	Greffé du Tribunal Administratif  Recette des finances compétente	30 jours pour les grosses 2 jours pour les expéditions

<b>Lieu de dépôt du dossier</b>
<b>Service :</b> Bureau d'ordre <b>Adresse :</b> Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

<b>Lieu d'obtention de la prestation</b>
<b>Service :</b> Greffe du Tribunal <b>Adresse :</b> Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

<b>Délai d'obtention de la prestation</b>
30 jours pour les grosses 2 jours pour les expéditions

<b>Références législatives et / ou réglementaires</b>
- <b>Pour les grosses :</b> Article 55 de la loi N° 72 - 40 du 1 <sup>er</sup> juin 1972 relative au Tribunal Administratif - <b>Pour les expéditions :</b> Article 55 de la loi N° 72 - 40 du 1 <sup>er</sup> juin 1972 relative au Tribunal Administratif - <b>Pour la copie administrative :</b> Article 58 de la loi N° 72 - 40 du 1 <sup>er</sup> juin 1972 relative au Tribunal Administratif